

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Ghislaine Lefort

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Association Pêcheurs d'Images SIRET 381 925 874 00020

Autorise le chef d'établissement à signer la nouvelle convention de partenariat

Durée : un an renouvelable deux fois

Financement : voir budget prévisionnel en annexe

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lefort

Prénom : Ghislaine

Signé le: 18/12/2020 16:09:19

BIEN\_20202021\_21\_0340030Y\_201221160933

0340094T

ACADEMIE DE MONTPELLIER  
RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER  
31 RUE DE L'UNIVERSITE  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

**BORDEREAU D'INSTRUCTION**

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Association Pêcheurs

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE-0340030Y

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 21

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Escano  
Prénom : Nathalie  
Signé le: 21/12/2020 16:09:33

## Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

**Etablissement émetteur de l'acte** : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE - LUNEL - 0340030Y

**Emetteur** : Conseil d'administration

**Thème** : Fonctionnement

**Type** : Acte transmissible

**Numéro de l'acte** : 21

**Année scolaire** : 2020-2021

**Date de signature** : 18/12/2020

**Date de transmission** : 18/12/2020

**Date de réception EN** : 18/12/2020

**Date d'exécution** : 02/01/2021

Action	Date	Acteur	Entité
Création	01/12/2020 15:08:45	Yvelise Guillard	EPLE
Signature	18/12/2020 16:09:19	Ghislaine Lefort	EPLE
Transmission	18/12/2020 16:46:51	Yvelise Guillard	EPLE
Démarrage de l'instruction	21/12/2020 09:28:09	Martine Diet	ACL EN
Signature de l'instruction avec validation de l'acte	21/12/2020 16:09:35	Nathalie Escano	ACL EN

# CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## ENTRE LE LYCÉE LOUIS FEUILLADE ET L'ASSOCIATION PÊCHEURS D'IMAGES

LUNEL

### AVENANT ANNUEL 2020-2021

#### Préambule

Les circonstances particulières de cette rentrée 2021 ont rendu impossible l'examen, la signature et le vote par le conseil d'administration du lycée de la convention et de son avenant annuel avant le 30 octobre.

Le présent avenant a été approuvé par le conseil d'administration du lycée le jeudi 24 novembre 2020.

#### Table des matières

Noms, fonctions et certifications des enseignants responsables, noms de l'équipe artistique .....	page 2
Nombre d'élèves par niveau et par classe, organisation des enseignements et répartition horaire.....	page 3
Budget prévisionnel de l'enseignement CAV .....	page 4
Projet pédagogique par niveau et par classe.....	page 5
Ouverture culturelle : sorties et actions d'accompagnement.....	page 11
Projets d'actions de la structure.....	page 12
Inventaire du matériel utile au fonctionnement de l'enseignement .....	page 13

## **Noms, fonctions et certifications des enseignants responsables**

Amit BELLICHA, Titulaire de la certification complémentaire « Cinéma/Audiovisuel », Enseignant agrégé de Mathématiques.

Tristan NEDELEC, Titulaire de la certification complémentaire « Cinéma/Audiovisuel », Enseignant certifié de Lettres modernes.

Patrick PERROTTE, Titulaire de la certification complémentaire « Cinéma/Audiovisuel », Enseignant agrégé d'Arts Plastiques.

## **Partenaire culturel de l'option « Cinéma/Audiovisuel » du Lycée Louis Feuillade de Lunel (34) :**

Association PÊCHEURS d'IMAGES

36 avenue Gambetta,

34400 LUNEL

[www.pecheursdimages.fr](http://www.pecheursdimages.fr)

[contact@pecheursdimages.fr](mailto:contact@pecheursdimages.fr)

Tél : 04 67 83 39 59

## **Intervenants professionnels :**

Martin FIGERE, réalisateur, producteur, enseignant

Jean-Philippe RIMBAUD, réalisateur

Anaïs BOLLEGUE, réalisatrice

Bruno JOCTEUR-MONROZIER, réalisateur

Renaud SARABIA, réalisateur, producteur

Vincent CAPES, réalisateur

Estelle BRUN, réalisatrice

Boris PERRIN, réalisateur

## **Nombre d'élèves par niveau et par classe :**

Classe de Seconde : 28

Classe de 1ère « Spécialité » : 26

Classe de 1ère « optionnel » : 13

Classe de Terminale « Spécialité » : 19

Classe de Terminale « optionnel » : 19

Total : 105 élèves

## **Organisation des enseignements, enseignants et professionnels intervenants :**

### **Classe de seconde**

3 heures hebdomadaires, le vendredi, de 15h à 18h

Enseignant : Tristan Nédélec (3h)

Intervenants : Anaïs Bollègue, Bruno Jocteur Monrozier

### **Classe de 1ère spécialité**

4 heures hebdomadaires

Enseignants : Tristan Nédélec (2h), Patrick Perrotte (2h)

Intervenants : Martin Figère, Renaud Sarabia

### **Classe de 1ère, option**

3 heures hebdomadaires, le mercredi de 13h à 16h

Enseignant : Amit Bellicha (3h)

Intervenant : Jean-Philippe Rimbaud

### **Classe de Terminale Spécialité**

6 heures hebdomadaires

Enseignants : Tristan Nédélec (4h), Amit Bellicha (2h)

Intervenant : Martin Figère

### **Classe de Terminale, option**

3 heures hebdomadaires, le vendredi de 15h à 18h

Enseignant : Amit Bellicha (3h)

Intervenants : Bruno Jocteur Monrozier – Vincent Capes – Estelle Brun – Boris Perrin

**Budget prévisionnel de l'enseignement CAV  
Lycée Louis Feuillade / Pêcheurs d'Images  
Lunel  
Année 2021**

Enseignement		Pêcheurs d'Images	Lycée	Commentaires budget lycée
<b>Intervenants artistiques</b>				
	Spécialité	13000	0	
	Option	1500	1500	
<b>Petit matériel</b>				
			500	
<b>Ouverture culturelle</b>				
<b>Voyages scolaires</b>				
	Festival Cannes	0	720	Part accompagnateurs
	Festival Entrevues Belfort	0	450	Part accompagnateurs
<b>Sorties scolaires</b>				
	Cinemed Montpellier	0	60	Part accompagnateurs
	Traversées Lunel	90976	500	Prix lycéen du court métrage
<b>Stages</b>				
	Rencontres Ciné-Jeunes Lunel	20088	700	Restauration des stagiaires (petits déjeuners), des intervenants (déjeuners), petit matériel A rajouter dépenses lycée : contributions non comptabilisées mise à disposition de personnels ATOS (petits déjeuners, déjeuners) mise à disposition de personnels enseignant mise à disposition de locaux, de matériel audiovisuel
<b>Séances de cinéma</b>				
	Art-cinéma	6050	0	
<b>TOTAUX</b>		<b>131614</b>	<b>4430</b>	

# PROJET PEDAGOGIQUE PAR NIVEAU ET PAR CLASSE

Année scolaire 2020-21

---

## Projet pédagogique classe de seconde

Plusieurs objectifs président à la mise en place du projet annuel :

- **Susciter la curiosité, développer le goût.**
- **Apprendre les bases et les spécificités du langage cinématographique.**
- **Développer l'esprit d'analyse, l'esprit critique.**
- **Donner envie de faire des plans, des scènes de cinéma, à travers de petits ateliers.**

### L'ensemble obligatoire

- Le fil rouge de l'année est le PLAN. Réfléchir à cette unité de base du cinéma permet de penser à peu près toutes les composantes du geste de création.
- Quelques questions fondamentales seront posées : Qu'est-ce que cadrer ? Comment travailler la profondeur de champ ? Comment effectuer du montage dans le plan ? Comment jouer avec le hors-champ ? Quelle temporalité du plan ?
- Les axes du nouveau programme national seront étudiés : Rire, pleurer, avoir peur au cinéma / Le personnage de cinéma / l'écriture du plan / trucage et effets spéciaux / les métiers du cinéma.
- Ces différentes approches se feront en regardant des films (extraits visionnés en cours ou films en intégralité lors des séances d'ArtCinéma) et en « faisant », à travers des ateliers de pratique artistique. Les élèves s'essaieront aussi à la photographie, en début d'année.
- Parallèlement à cet apprentissage, les élèves auront des cours théoriques sur les axes du nouveau programme.
- L'un des enjeux majeurs sera d'articuler théorie et pratique artistique.
- A partir de janvier, les élèves écriront des courts-métrages (par groupes de 5 à 7). Ils prendront alors conscience de la nécessité de l'écriture cinématographique.

### Culture cinématographique

Séances d'Art-Cinéma, le vendredi soir, au cinéma Athénée de Lunel. Travail de réflexion à partir de ces films.

Participation au Cinémed, octobre 2020 (stage pédagogique autour de *Reday Player One*, de *Steven Spielberg*)

Participation au Festival Traversées de Lunel, au mois d'avril 2021: possibilité de voir une trentaine de films, de rencontrer de nombreux professionnels du cinéma.

Participation aux Rencontres Ciné-Jeunes, en avril, au lycée. Ateliers de pratique artistique, au contact de professionnels et d'élèves d'autres lycées.

### Chronologie

- 1) Septembre – Octobre : repères dans l'Histoire du cinéma / approfondissements sur la période 1826 – 1900 / Les caractéristiques du PLAN / 3 ateliers de pratique artistique
- 2) Novembre – Décembre : Trucage et effets spéciaux / rire au cinéma / ateliers
- 3) Janvier – Février : le personnage de cinéma / l'écriture cinématographique / écriture de courts-métrages / ateliers
- 4) Mars – Avril : Histoire du cinéma / La peur au cinéma / écriture / ateliers
- 5) Avril – Juin : tournages des projets / les métiers du cinéma



---

## Projet pédagogique, Classe de 1ère SPECIALITE

### Tristan Nédélec, 2 heures hebdomadaires

1) Septembre-octobre : harmonisation des niveaux très hétérogènes dans le groupe. Le plan, la séquence, le montage, la notion de point de vue. Travail autour de quelques bases du langage cinématographique. A partir d'études d'extraits et de mises en pratique (tournage / montage de plans, réflexion en pratique sur la mise en scène, les raccords, etc) + Une technique dans son histoire : La LUMIERE au cinéma (analyse / pratique artistique)

2) Novembre-décembre : La LUMIERE au cinéma, suite // Le genre fantastique : analyse, pratique artistique ; Qu'est-ce qu'un genre? Constantes thématiques, narratives et stylistiques. Relativité de la notion de genre. Etude de nombreux extraits de films relevant du genre fantastique. L'étude du personnage du vampire sera approfondie. Etude d'une oeuvre intégrale : Le Village des damnés, de Wolf Rilla (1960, 1h17)

3) Janvier-février : Le genre fantastique, suite / Etre auteur, de l'écriture de scénario au final cut / Projets de films : écriture, intentions, points de vue / le carnet de création / Qu'est-ce qu'une idée de cinéma?

4) Mars-avril : L'écriture cinématographique, suite : dramaturgie, liens écriture / mise en scène

5) Mai-juin : Le road-movie // le montage

Quatre œuvres intégrales étudiées : *Son jour à elle*, Frédéric Mermoud (1999) ; *La première nuit*, Georges Franju, 1952 ; *Le Village des damnés*, Wolf Rilla (1960) ; *Alice dans les villes*, Wim Wenders (1973)

### Patrick Perrotte, 2 heures hebdomadaires

Deux œuvres seront étudiées et deux productions abouties liées aux problématiques des films seront réalisées. Le carnet de bord, pièce fondamentale pour la compréhension des activités et des choix des élèves, regroupera les notes de cours et les éléments de préparation des TP .

Les deux œuvres sont :

- *La Jetée* de Chris Marker (1962)
- *L'Appât (The Naked Spur)* d'Anthony Mann (1953).

Par rapport aux programmes, les travaux autour de ces deux films concerneront les questionnements suivants :

Pour *La Jetée* de Chris Marker:

- Une technique dans son histoire : le rôle du narrateur, la représentation et la gestion du temps.
- Être auteur, de l'écriture de scénario au final cut : les polyvalences d'un cinéaste comme Chris Marker dans la création d'un film.

Pour le western d'Anthony Mann :

- Les genres cinématographiques, de la production à la réception : les caractéristiques du western, la dimension shakespearienne des récits, les codes du genre, les indiens et les liens du genre au contexte géopolitique des années d'après-guerre.

- Les studios à travers le rôle des acteurs « stars » dans la réussite commerciale d'une œuvre et d'un genre.

Les élèves recevront pour chaque film des documents à coller dans le carnet de travail.

Le premier travail pratique consistera à concevoir puis à réaliser un film d'une à deux minutes en utilisant la photographie comme source visuelle exclusive et la voix off d'un narrateur. Ce travail sera l'occasion de mettre les élèves dans une situation d'apprentissage de l'écriture cinématographique. Beaucoup n'avaient pas suivi l'option en seconde et vont découvrir aussi bien l'écriture que les fondamentaux liés à l'image (types de plans, prise de vue, montage,...).

Le second travail autour du western consistera à écrire puis à réaliser un film de deux minutes maximum en utilisant quelques codes narratifs et des plans caractéristiques du genre.

### **Ouverture culturelle : Projections / Rencontres/ Festivals**

La participation à des activités d'accès à la culture :

- Le cycle « Art Cinéma » proposé par le partenaire culturel « Pêcheurs d'Images », projections hebdomadaires de films issus principalement de l'actualité,
- Le festival TRAVERSÉES, Festival de cinéma de Lunel
- Le festival de Cannes, à l'occasion d'un voyage scolaire
- Le festival de Montpellier CINEMED, pour une partie des élèves (seule possibilité pour nos élèves de première spécialité de suivre des conférences sur le film entrant cette année au programme limitatif de CAV)
- Les Rencontres Ciné-Jeunes organisées chaque année par le partenaire « Pêcheurs d'Images » permettent aux lycéens de Lunel, d'une part de travailler dans le cadre d'ateliers avec des réalisateurs, scénaristes et autres professionnels du cinéma et d'autre part, de confronter des œuvres lycéennes sous des regards critiques de professionnels et d'autres lycéens.

Modalités d'évaluation : note de participation + partiels organisés par MM. Perrotte et Nédélec.

---

## Projet pédagogique, classe de Terminale spécialité

### Tristan Nédélec, 4 heures hebdomadaires

1/ Septembre-octobre : Remise à niveau. Suite au confinement de mars-avril-mai, les acquis de 1ère sont fragiles. Reprise du cours sur l'écriture cinématographique : scénario, note d'intention, dramaturgie, découpage technique. Tournage des films écrits en classe de 1ère.  
Histoire du cinéma : cours sur différents mouvements (dans l'ordre chronologique).  
*Cléo de 5 à 7*, Agnès Varda : visionnement du film, situation du film dans une Histoire du cinéma

2/ Novembre-décembre : Montage des films.  
*Cléo de 5 à 7*, Agnès Varda : analyse du film, en s'inscrivant dans les axes du nouveau programme.  
Nouveaux projets : écriture, intentions.

3/ Janvier-février : Étude de *Ready Player One*, de Steven Spielberg  
Tournage des projets / poursuite du carnet de création.  
Montages.  
Préparation aux nouvelles épreuves écrites du baccalauréat.  
Préparation à la nouvelle épreuve orale du baccalauréat.

4/ Mars-Avril-Mai-Juin :  
Préparation aux épreuves du baccalauréat (mi-mars)  
Histoire du cinéma, suite. / Transferts culturels.  
3ème projet : écriture, tournage, montage.  
Préparation au Grand Oral.

### Amit Bellicha, 2 heures hebdomadaires

1/ Septembre-octobre : étude de l'histoire du cinéma d'animation. Réalisation de mini-projets (thaumatropes, folioscopes, ...)

2/ Novembre-décembre : Étude d'une œuvre : *La Tortue rouge* de Michaël Dudok de Wit  
Analyse et axes d'étude privilégiés : transferts culturels, un cinéaste au travail

3/ Janvier-février : Préparation aux nouvelles épreuves écrites du baccalauréat.  
Préparation à la nouvelle épreuve orale du baccalauréat.

4/ Mars-Avril-Mai-Juin :  
Préparation aux épreuves du baccalauréat (mi-mars)  
3ème projet : écriture, tournage, montage.  
Préparation au Grand Oral.

### Ouverture culturelle : Projections / Rencontres/ Festivals

Programmation ART-CINÉMA : 20 films au cinéma ATHENEE de Lunel, le vendredi à 18h30.

Festival CINEMED de Montpellier, octobre 2020 (parcours lycéen autour du film *Ready Player one*)

Festival TRAVERSÉES de Lunel, avril 2021

+ Rencontres CINÉ-JEUNES, Lunel (ateliers, rencontres, etc), avril 2021

Festival de CANNES, mai 2021

---

## Projet pédagogique, Classe de 1ère OPTION

### Amit BELLICHA, 3 heures hebdomadaires

#### 1/ Septembre – Octobre : Fiction et récits/Cinéma et nouvelles écritures

Une première approche de ces notions du programme s'articule autour de plusieurs activités et approches théoriques :

- les élèves sont invités à présenter, individuellement, une œuvre ou un extrait d'œuvre audiovisuelle. Cette séquence, étalée sur plusieurs semaines, a pour objectifs de permettre aux élèves de développer une argumentation personnelle en vue d'exposer et de justifier des choix artistiques et les valeurs qui les fondent ; de commencer à percevoir la diversité des écritures, des formes et des moyens de production des œuvres ; de commencer à établir des invariants dans les différentes écritures scénaristiques, visuelles et sonores ; de commencer à travailler sa cinéphilie.
- plusieurs courts métrages (ex : *Les nouveaux sauvages* de Damien Szifron) sont proposés aux élèves selon le protocole suivant : le film leur est proposé jusqu'à ce que l'intrigue se noue (incident déclencheur) ; par petits groupes, les élèves doivent proposer une écriture scénaristique de la suite du film (nouvelle occasion de travailler l'argumentation et les choix artistiques) ; enfin le film leur est proposé dans son intégralité : l'exploitation scénaristique visuelle et sonore d'une situation est ainsi, au cours des différents films, progressivement appréhendée et approfondie
- étude des premiers éléments théoriques d'écriture scénaristique des fictions : ironie dramatique et préparation/paiement
- réalisation de petits exercices pratiques autour des questions scénaristiques abordées (petits groupes, caméras stylos, tourné-monté)

#### 2/ Novembre-décembre : Fiction et récits/Cinéma et nouvelles écritures

- poursuite et approfondissement des règles d'écriture de la dramaturgie classique : structure de récit, caractérisation des personnages, conflit et objectifs, nœuds dramatiques, etc. Chacune des notions étudiées donne lieu à des exercices pratiques
- en s'appuyant sur l'étude d'extraits d'œuvres, exploration des spécificités de l'écriture audiovisuelle, des différents types d'écritures à travers l'étude de genres, de nouvelles formes de création audiovisuelle : documentaire de création, série, webdoc, clip, fiction reposant sur une dramaturgie non classique, modernité. Au fur et à mesure de l'exploration, les élèves sont invités à exposer leurs découvertes.

#### 3/ Janvier-février : Fiction et récits/Cinéphilie et programmation

- par groupes de 6 à 7 élèves, les élèves sont invités à mettre en œuvre les notions d'écriture fictionnelle étudiées dans l'écriture d'un scénario de court-métrage de fiction.
- en relation avec le festival *Traversées* de Lunel, les élèves sont amenés à programmer une section de 3 à 4 films d'un festival, sur un thème imposé (pas encore choisi à ce jour), à envisager la cohérence artistique et l'intérêt pour le public, et enfin à en préparer la présentation, tant à l'écrit (brochure du festival) qu'à l'oral (présentation des films lors des séances)

#### 4/ Mars-Avril-Mai-Juin : Fiction et récits/Cinéma et nouvelles écritures/Cinéphilie et programmation

- préparation, tournage et montage des projets de courts métrages
- mise en œuvre concrète de la programmation d'une section de festival durant le festival *Traversées* de Lunel
- poursuite de l'exploration des différentes écritures dans le cinéma audiovisuel, complétée par la fréquentation de festivals de films (Lunel, Cannes)

### Ouverture culturelle : Projections / Rencontres/ Festivals

Programmation ART-CINÉMA : 20 films au cinéma ATHENEE de Lunel, le vendredi à 18h30.

Festival CINEMED de Montpellier, octobre 2020

Festival TRAVERSÉES de Lunel, avril 2021

Rencontres CINÉ-JEUNES, Lunel (ateliers, rencontres), avril 2021

Festival de CANNES, mai 2021

---

## Projet pédagogique, Classe de Terminale OPTION

### Amit BELLICHA, 3 heures hebdomadaires

#### 1/ Septembre – Octobre : Formes et enjeux de l'expression du sujet à l'écran

- les différentes formes de ce type de sujet sont explorées, à travers l'étude d'extraits de films et d'œuvres complètes : autoportrait documentaire, autofiction, biopic, chroniques, fictions, archives remontées, etc. La question de la présence ou de l'absence de l'auteur est étudiée. Des invariants du récit autobiographique sont mis en évidence.
- focus sur deux auteurs : Francois Truffaut (la série des Doisnel, *La Nuit américaine*) et Nanni Moretti (*Ecce Bombo*, *Journal intime*)
- exercices pratiques : autoportrait au smartphone en moins de deux minutes / écriture fictionnalisée d'un souvenir personnel : question de la dramatisation du réel.

#### 2/ Novembre – décembre : Formes et enjeux de l'expression du sujet à l'écran/cinémas indépendants.

- poursuite de l'étude du « je » au cinéma, au travers d'auteurs plus indépendants : Pollet, Sinic, Cabrera, Goupil, Moulet, Egoyan, Nollot, Breillat, Mekas, etc (selon la disponibilité des films).
- approche de l'économie du cinéma indépendant
- élargissement de l'étude du cinéma indépendant à d'autres thèmes et d'autres formes. Approche de quelques cinématographies indépendantes : ciné indé américain et anglo-saxon, ciné indé français.
- exercice : « Voyage autour de ma chambre à coucher » - mise en pratique de l'exercice de dramatisation d'un souvenir personnel et d'hybridation entre l'autoportrait et la fiction.

#### 3/ Janvier - février : Cinémas indépendants/L'engagement critique

- poursuite de l'étude des cinématographies indépendantes
- la critique cinématographique : les Cahiers du cinéma et La Nouvelle Vague
- étude de la réception d'œuvres controversées : analyse comparée de textes critiques divergents
- exercices : sur un corpus de films commun, chaque élève devra élaborer un texte critique et soutenir son point de vue et ses choix à l'oral

#### 4/ Mars-Avril-Mai-Juin : Formes et enjeux de l'expression du sujet à l'écran/Cinémas indépendants/L'engagement critique

- écriture, préparation, tournage et montage de courts métrages : réinvestissement des notions étudiées auparavant. L'accent sera particulièrement mis sur l'exposé des intentions thématiques et artistiques (préparation au grand oral)

### Ouverture culturelle : Projections / Rencontres/ Festivals

Programmation ART-CINÉMA : 20 films au cinéma ATHENEE de Lunel, le vendredi à 18h30.

Festival CINEMED de Montpellier, octobre 2020

Festival TRAVERSÉES de Lunel, avril 2021

Rencontres CINÉ-JEUNES, Lunel (ateliers, rencontres), avril 2021

Festival de CANNES, mai 2021

## Ouverture culturelle : sorties et actions d'accompagnement

L'accès à la culture et l'ouverture culturelle reposent sur la participation aux activités suivantes :

- Le cycle « Art Cinéma » proposé par le partenaire culturel « Pêcheurs d'Images », projections hebdomadaires de films d'Art&Essai, issus principalement de l'actualité. Les séances sont présentées conjointement par les membres de Pêcheurs d'Images et les enseignants de cinéma du lycée.  
Environ 20 films sont proposés au cours de l'année.  
Les lycéens ont droit à une tarification spéciale (moins de 2 euros par film)
- Le festival TRAVERSÉES, Festival de cinéma de Lunel  
Destiné aux élèves de tous les niveaux, ce festival, du fait des conditions d'accès particulièrement favorables, de sa proximité géographique et de sa petite taille, est l'occasion de rencontres privilégiées avec des cinéastes, techniciens et artistes. Il permet également de découvrir une cinématographie très peu distribuée, puisqu'un de ses axes principaux est le cinéma méditerranéen.
- Le festival de CANNES, à l'occasion d'un voyage scolaire.  
Ce festival permet la rencontre avec le meilleur de la cinématographie mondiale. Nous y fréquentons particulièrement les sections « parallèles » comme *Un certain regard*, *La semaine de la critique*, *La caméra d'or* ou même le festival off : *La quinzaine des réalisateurs*.
- Le festival ENTREVUES de Belfort, à l'occasion d'un voyage scolaire  
Ce festival a une programmation particulièrement variée et exigeante. C'est pourquoi nous le réservons aux élèves de terminal. Ils peuvent entre autres y découvrir une programmation centrée sur les nouvelles écritures.
- Le festival de Montpellier CINEMED, pour une partie des élèves (seule possibilité pour nos élèves de première spécialité de suivre des conférences sur le film entrant cette année au programme limitatif de CAV)
- Les Rencontres Ciné-Jeunes organisées chaque année par le partenaire « Pêcheurs d'Images » permettent aux lycéens de Lunel, d'une part de travailler dans le cadre d'ateliers avec des réalisateurs, scénaristes et autres professionnels du cinéma et d'autre part, de confronter des œuvres lycéennes sous des regards critiques de professionnels et d'autres lycéens.

## **Projet d'actions de la structure artistique et programmation annuelle Pêcheurs d'Images Année 2021**

Le projet de la structure partenaire, l'association Pêcheurs d'Images, se décline en 6 actions principales en plus des activités exclusives au partenariat avec la section Cinéma-Audiovisuel du lycée Louis Feuillade, qui consistent à proposer des intervenants artistiques pour l'enseignement.

---

### **Actions ayant un impact direct sur le fonctionnement de la section Cinéma-Audiovisuel du lycée Louis Feuillade**

**Festival Traversées** : il s'agit d'un festival de cinéma, dont la 37<sup>ème</sup> édition se tiendra en 2021, ouvert à tous les publics et se déroulant sur la commune de Lunel et les communes de la Communauté de Communes du pays de Lunel. L'édition 2021 se déroulera du 9 au 17 avril 2021. Le festival programme environ 50 films, et accueille des invités pour des avant-premières ou des rétrospectives.

Une tarification privilégiée est offerte aux élèves de la section Cinéma-Audiovisuel du lycée Louis Feuillade, ouvrant le droit à l'ensemble des séances et aux Rencontres Ciné-Jeunes.

**Rencontres Ciné-Jeunes** : il s'agit d'un stage destiné aux élèves des sections cinéma-audiovisuel des lycées du sud de la France, et aussi des autres classes de collèges ou de lycée ayant un projet audiovisuel. Ce stage est réalisé conjointement avec le lycée Louis Feuillade qui l'accueille dans ses murs (ainsi que le cinéma Athénée de Lunel, et la médiathèque intercommunale de Lunel, partenaires de Pêcheurs d'Images). Sa 31<sup>ème</sup> édition se tiendra du 14 au 16 avril 2021.

Ce stage propose des projections, des Rencontres avec des cinéastes, et la possibilité de suivre deux ateliers artistiques, théoriques et pratiques, parmi un choix d'environ 15 ateliers. Ces ateliers sont animés par des artistes et techniciens de la région, ainsi que par des invités du festival Traversées. Un festival de films lycéens est aussi proposé. En 2019, les Rencontres ont accueilli des lycéens provenant de 5 lycées différents en dehors du lycée Louis Feuillade, issus principalement de la région Occitanie, mais aussi de la région PACA, pour un effectif total d'environ 150 stagiaires.

**Éducation à l'Image** : en plus d'intervenir sur les dispositifs nationaux (École au Cinéma, Collège au Cinéma), Pêcheurs d'Images propose diverses actions d'éducation à l'image :

*Séances scolaires* accompagnées destinées au public des écoles maternelles, primaires et secondaires durant le festival Traversées.

**Cycle Art-Cinéma** : en partenariat avec le cinéma privé de la ville, Pêcheurs propose la projection d'environ 20 films classés Art&Essai tout au long de l'année, destinés à tous les publics. Ces séances sont présentées conjointement par les membres actifs de Pêcheurs d'Images et par les enseignants en cinéma-audiovisuel du lycée Louis Feuillade. Chaque film est projeté deux fois dans la semaine.

Les élèves du lycée Feuillade ont un accès à tarif privilégié à ces séances (moins de 2 euros la place).

---

### **Autres actions**

**Dispositif Passeurs d'Images** : ce dispositif national permet de proposer aux habitants de la ville dont l'accès à la culture est peu fréquent des ateliers vidéo (destinés aux enfants et adolescents), une projection en plein air et une projection/rencontre/débat. Toutes ces activités s'articulent autour de thématiques ramenant aux questions de citoyenneté

**Ateliers Vidéo-Jeunes** : durant les vacances scolaires, mais aussi en semaine tout au long de l'année, Pêcheurs d'Images propose aux jeunes (enfants et adolescents) de la ville, principalement mais pas exclusivement ceux issus des quartiers prioritaires, de participer à des ateliers de réalisation audiovisuelle. Les thématiques portent sur des questions culturelles et citoyennes. Ces ateliers sont l'occasion d'une initiation à la culture audiovisuelle et cinématographique.

**Ateliers de Vidéo participative** : destinés aux adultes et aux jeunes de la ville, principalement mais pas exclusivement ceux issus des quartiers prioritaires, ces ateliers leur permettent de s'approprier toute la chaîne de production audiovisuelle, afin de pouvoir maîtriser l'analyse mais aussi la création des discours audiovisuels, et aussi de travailler sur leur propre image et celle de leur ville, dans le cadre de problématiques citoyennes.

## Inventaire matériel utile au fonctionnement de l'enseignement

Le lycée Louis Feuillade de Lunel met à disposition de l'enseignement de Cinéma-Audiovisuel le matériel suivant, a-minima :

### Locaux

- 1 grande salle de cours (capacité > 35 élèves) équipée d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et à des haut-parleurs muraux.
- 1 salle de cours (capacité < 25 élèves) équipée d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et à des haut-parleurs de plafond. Cette salle peut être transformée en studio destiné à la pratique artistique (mobilier pliable, murs noirs)
- 1 salle divisée en 4 boxes destinée à la pratique du montage
- 1 salle servant de dépôt au matériel audiovisuel, équipée d'armoires sécurisées
- 1 amphithéâtre équipé d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur professionnel, à un système de reproduction du son professionnel, et d'un écran de diagonale supérieure à 4 mètres (accessible sur réservation)
- 1 bureau destiné aux professeurs de cinéma-audiovisuel, servant également de dépôt supplémentaire.

### Matériel

- 9 caméscopes grand public + batteries, destinés aux exercices
- 2 caméscopes prosumer + batteries, destinés aux tournages de films
- 6 trépieds légers
- 2 trépieds vidéo professionnels
- 2 moniteurs de tournage portatifs et leurs batteries
- 6 micros de reportage, destinés aux exercices
- 2 micros directionnels professionnels, destinés aux tournages
- 2 enregistreurs audio numérique autonomes
- 2 bonnettes + coupes vent, destinés aux tournages
- 2 perches + 2 supports micros
- Du matériel d'éclairage :
  - 4 mandarines à lampe tungstène
  - 2 blondes à lampe tungstène
  - 1 projecteur Fresnel 350W à lampe tungstène
  - 4 panneaux LED
  - 6 projecteurs Fresnel LED de puissance allant de 30 à 100w
  - 8 pieds d'éclairage
  - 1 réflecteur
  - du matériel consommable : diffuseur, gélatines
- 11 ordinateurs de montage, dont 2 récents





## *Charte pour la mise en œuvre des enseignements artistiques au lycée*

### **Théâtre - Danse - Cirque - Cinéma-audiovisuel**

#### **Préambule**

La DRAC Occitanie et les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse sont partenaires dans la mise en œuvre des enseignements artistiques de spécialité conformes aux programmes et aux textes officiels cités ci-dessous.

Les enseignements artistiques de spécialité et les enseignements artistiques optionnels font partie des objectifs de la politique d'éducation artistique et culturelle de la DRAC ainsi que de la politique éducative des deux académies. La DRAC met en œuvre, à travers les classes d'enseignement artistique et culturel, une politique visant à l'équité territoriale et à la démocratisation de la culture en priorisant les lycées établis en zones rurales, en quartiers Politique de la ville ou en périphéries urbaines. L'Education nationale, à travers la carte des formations, vise à un égal accès de tous les élèves de lycées aux enseignements artistiques.

#### **1. Textes officiels**

*« La pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. »* Préambule aux programmes de 2019.

#### **I - L'éducation artistique et culturelle :**

**Circulaire interministérielle sur le Parcours d'Education Artistique et Culturelle, publiée le 9 mai 2013**, qui en précise l'organisation et le pilotage ; **Arrêté du 1er juillet 2015** qui en fixe les principes, les objectifs et les repères de progression pour la mise en œuvre.

**Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'EAC** dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents

**Charte de l'Education artistique et Culturelle** du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle, constitué de l'Etat et des représentants des collectivités territoriales.

#### **II - L'organisation des enseignements**

**Note de service no 89-362 du 29 novembre 1989**

**Circulaires n° 95-053 et 95-054 du 8 mars 1995**

**Suivi des enseignements et activités du cinéma-audiovisuel et du théâtre-expression dramatique**

### III - Les programmes

**Bulletin officiel n°1 du 22 janvier 2019, Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019, Arrêtés du 17-1-2019 et du 19-7-2019 : Programme de l'enseignement de spécialité d'arts des classes de première et terminale de la voie générale, Programme d'enseignement optionnel d'arts de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique.**

**Note de service n° 2019-059 du 18-4-2019 ; Épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale - session 2021**

**Bulletin officiel n°2 spécial du 13 février 2020 : Epreuves de l'enseignement de spécialité « arts » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen de baccalauréat.**

#### 2. Partenariat et Conventionnement

La présente charte, triennale, signée par le Drac et les recteurs des deux académies, est portée à la connaissance des lycées. Un avenant annuel pourra lui être annexé.

Le partenariat entre le lycée et la structure artistique référente fait l'objet **d'une convention triennale d'objectifs** qui précise les rôles, les missions et les responsabilités des partenaires, et **d'un avenant annuel, validés en conseil d'administration de l'établissement. Ces documents, ainsi que le projet pédagogique de l'année qui débute et le bilan de l'année terminée**, signés par les deux parties, sont adressés au plus tard avant le 30 octobre de l'année en cours :

- à la DRAC par le partenaire culturel avec le dossier CERFA de demande de subvention
- à l'IA-IPR en charge de l'enseignement et à la DAAC

La convention doit être entièrement renseignée et doit notamment préciser les effectifs d'élèves inscrits pour chaque niveau de l'année en cours.

L'engagement de la subvention par la DRAC est conditionné à la réception de l'avenant annuel signé.

#### 3. Conditions de fonctionnement

Les lycées proposant des enseignements artistiques peuvent bénéficier d'une subvention de la DRAC pour la rémunération des intervenants, selon des critères établis de manière partenariale dans le cadre de la carte des formations.

**La structure artistique partenaire** doit être validée par la DRAC. En cas de changement, la DRAC doit être sollicitée dans le cadre d'un comité de pilotage avec le lycée, la DAAC et l'IA-IPR concerné.

Au sein de l'établissement scolaire, l'enseignement est assuré par une équipe pédagogique.

**La qualité de collaboration** entre l'équipe enseignante et le partenaire culturel est un gage de bon fonctionnement de l'enseignement. Elle se concrétise par un projet pédagogique annuel élaboré **conjointement** et transmis en annexe de la convention et des avenants annuels. Une bonne connaissance mutuelle des missions et objectifs de chacun est nécessaire.

Les dédoublements de classe ne sont pas envisageables, sauf exception soumise à examen, sur demande du chef d'établissement, à l'IA-IPR, le DAAC et la DRAC. Elles sont traitées au cas par cas, en fonction des situations et des capacités des partenaires culturels.

#### **4. Concertation et coordination**

L'équipe enseignante et la structure artistique référente organisent *des temps de travail conjoint* pour l'élaboration et le suivi du projet pédagogique (objectifs, évaluation des élèves, contenus, sorties, projets des élèves...). Il sera aussi attendu la rédaction conjointe d'un bilan portant sur l'enseignement dispensé, la clarification des modalités de partenariat annuel, le budget exécuté au regard du budget prévisionnel et l'ensemble des actions menées.

*L'équipe enseignante* est responsable de la mise en œuvre du programme en vigueur (contenu et horaires) et du programme limitatif annuel d'œuvres pour les enseignements de spécialité en classe de terminale.

*Le partenaire culturel référent* a la responsabilité de proposer *différents intervenants professionnels qualifiés* correspondant aux axes artistiques, techniques, économiques, scientifiques de l'enseignement concerné. Il peut faire appel à d'autres partenaires pour assurer des interventions de qualité complémentaires à ses compétences propres. La liste des intervenants artistiques doit être renseignée dans la convention. En cas de doute, le partenaire culturel s'assure auprès de la DRAC de la qualification des intervenants proposés. L'intervenant artistique doit être engagé dans une démarche de création et de diffusion depuis au moins de trois ans.

L'enseignement artistique doit être assuré par un ou plusieurs intervenants tout au long de l'année. Les différentes approches préconisées dans les programmes des enseignements artistiques invitent à varier les intervenants, tant pour la multiplicité des esthétiques abordées que pour la diversité des axes professionnels (artistiques, techniques, économiques, historiques). Pour la préparation sereine des élèves il est toutefois important de veiller à une continuité des apprentissages en s'appuyant sur une relation stable avec les intervenants pendant l'année.

*Des locaux et du matériel adaptés* aux spécificités des enseignements artistiques doivent être mis à disposition des équipes enseignantes et du partenaire culturel, soit au sein du lycée, soit, éventuellement, au sein de la structure culturelle partenaire. L'équipement spécifique des salles accueillant un enseignement artistique doit être envisagé avec attention par l'établissement, notamment pour l'enseignement de la danse et les arts du cirque.

*La fréquentation des lieux culturels* - visite des lieux, spectacles des œuvres diffusées dans leur format originel, bords de scène - entre nécessairement dans la pratique des élèves. La rencontre avec des professionnels dans les établissements scolaires et sur leur lieu de travail le cas échéant, sont aussi essentielles à cette formation. Cette fréquentation est assidue et régulière. L'équipe enseignante réfléchit avec le partenaire culturel dans les choix des œuvres diffusées sur le territoire. Ils s'assurent ensemble de la diversité des univers artistiques proposés.

#### **5. Financement des enseignements et rémunération des artistes et intervenants professionnels**

*La subvention attribuée par la DRAC au partenaire culturel* est exclusivement réservée à la rémunération des artistes et intervenants professionnels. Leur niveau de rémunération est fixé à un plafond de 70€ par heure, il peut être réévalué cependant selon les situations et le nombre global d'heures effectuées.

Sur la base des horaires d'enseignement et des nouveaux programmes 2019, le nombre d'heures d'intervention du partenaire culturel a été défini conjointement par la DRAC et les rectorats de la Région académique selon une grille régionale proposée par la DRAC harmonisée par domaine artistique et par niveau d'enseignement.

Lycées bénéficiant d'un enseignement de spécialité art		
Nombre d'heures d'intervention et subvention DRAC	Théâtre - Danse - Cirque	Cinéma
Terminale Spécialité	Environ 85h / an 5950€	Environ 75h/an 5250€
Première Spécialité	Environ 70h / an 4900€	Environ 60h/an 4200€
Seconde (Optionnel préliminaire à l'EdS)	15h / an 1050€	15h/an 1050€
Ensemble du cycle	170h / an + 1000€ pour la coordination soit 12 900€	150h/an + 800€ pour la coordination Soit 11 300€

Lycées bénéficiant uniquement d'un enseignement optionnel art en Danse - Théâtre - Cinéma	
Forfait pour les trois niveaux	2200€

Le lycée complète le coût de fonctionnement de l'enseignement par ses fonds propres, notamment pour les temps de rencontres avec l'œuvre (spectacles, expositions) et peut solliciter la collectivité régionale pour l'aide à l'équipement et l'achat de matériel adapté.

Le budget est élaboré conjointement par le lycée et le partenaire culturel sur les grilles annexées et transmises à la DRAC, la DAAC et à l'IA-IPR avec la convention. Tous les postes budgétaires y apparaissent. Chaque enseignement - spécialité ou optionnel - doit faire l'objet d'un budget séparé.

Le partenaire est invité dans la mesure du possible à proposer une *politique tarifaire adaptée* et accessible à tous les élèves de l'enseignement pour les spectacles qu'il propose.

Les heures d'enseignement sont intégrées dans le service des enseignants et à ce titre leur financement relève de l'Education nationale.

## 6. Rayonnement

Les équipes de direction et les équipes pédagogiques doivent porter une attention particulière à la dynamique des enseignements artistiques au sein des établissements, en particulier pour le recrutement à chaque niveau. Elles veillent à leur rayonnement au sein de l'établissement et au-delà au sein du territoire, par la mise en place d'actions impliquant tous les élèves de l'établissement ainsi que l'ensemble de la communauté éducative.

Le partenaire culturel et le lycée *rendent visible ce partenariat* par des actions qui favorisent la participation des lycéens et des familles à la vie culturelle du territoire, assurant d'une part l'intérêt des élèves pour l'enseignement artistique et créant d'autre part un dynamisme culturel plus large.

L'établissement met en place une communication visible de l'offre de formation. Les académies assurent pour leur part un affichage de la carte des formations.

Enfin, les enseignements artistiques contribuent pleinement au *parcours d'éducation artistique et culturelle* permettant la mise en œuvre d'une démarche de projet associant les trois piliers que sont la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

## 7. Évaluation des élèves

Les corps d'inspection et les services académiques sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des examens.

L'évaluation des élèves tout au long de l'année relève de la responsabilité et de la compétence des enseignants. Les artistes intervenants sont associés à l'évaluation de l'élève pour ce qui concerne la valorisation de leur créativité, les acquis techniques et leur degré d'autonomie dans les projets conduits.

Dans le cadre des épreuves d'examen liées aux enseignements de spécialité (épreuves de contrôle continu en fin de 1<sup>ère</sup> et épreuves orales de Terminale), *l'évaluation est assurée conjointement par un professeur de l'éducation nationale et par un partenaire artistique professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement. (...) Les enseignants sont titulaires de la certification complémentaire dans le domaine artistique qu'ils enseignent. Si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury est constitué d'un second professeur et peut délibérer valablement* (Cf. Note de service n°2019-059 du 18-04-2019).

Chaque membre du jury doit avoir pris connaissance des programmes, des grilles d'évaluation et des livrets du candidat avant les épreuves.

Les heures de présence des intervenants dans le jury ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'enveloppe d'intervention artistique. Les heures de jury et les frais de déplacement sont pris en charge par le Ministère de l'Éducation nationale.

## 8. Suivi des enseignements artistiques

Sans préjuger du suivi pédagogique par l'IA-IPR en charge de la discipline artistique, le suivi conjoint de la qualité globale des enseignements s'effectue au cours de visites assurées par une équipe constituée a minima de trois membres :

- l'IA-IPR en charge de l'enseignement concerné,
- le délégué académique à l'éducation artistique et culturelle
- le conseiller DRAC chargé de l'action culturelle et territoriale et des relations avec le Rectorat et/ou le conseiller DRAC chargé du domaine artistique correspondant ;

Ces visites sont l'occasion d'assister à un temps d'enseignement conjoint entre l'équipe enseignante et un intervenant ainsi que de rencontrer les équipes et le chef d'établissement du lycée pour un temps d'échange et d'évaluation.

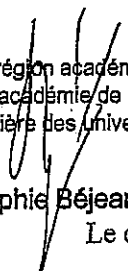
Des temps d'information académiques ou régionaux destinés aux équipes enseignantes et culturelles peuvent être organisés par la DRAC et les Rectorats afin d'accompagner des changements significatifs.

Les Rectorats assument le coût de la formation continue des enseignants et la mettent en œuvre avec la possibilité d'y inviter les partenaires.

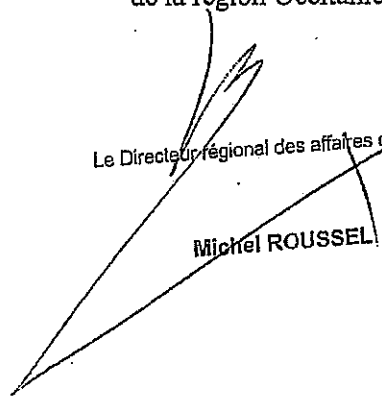
Fait à ..., le 10/03/2020  
Toulouse

La rectrice de la région académique Occitanie,  
rectrice de l'académie de Montpellier,  
chancelière des universités

La rectrice de la région académique C  
Rectrice de l'académie de Montpe.  
Chancelière des universités

  
Sophie Béjean

Le directeur régional des affaires culturelles  
de la région Occitanie

  
Le Directeur régional des affaires culturelles

Michel ROUSSEL

le recteur de l'académie de Toulouse

Le recteur de l'académie de Toulouse

  
Mostafa FOURAR

## **Convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique**

### **Préambule**

**Considérant le protocole d'accord du 25 avril 1983** entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture et de la communication qui encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle.

**Considérant que les enseignements artistiques de théâtre, de danse, de cirque et de cinéma-audiovisuel sont inscrits dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement (Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et circulaire MEN.N°2007-022 du 22-1-2007).**

**Considérant la Circulaire interministérielle sur le Parcours d'Education Artistique et Culturelle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités ; Arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.**

**Considérant le Bulletin officiel n°1 du 22 janvier 2019 ainsi que le Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019 et les Arrêtés du 17 janvier et du 19 juillet 2019 : programme de l'enseignement de spécialité d'arts des classes de première et de terminale des voies générale, Programme d'enseignement optionnel d'arts de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique.**

**Considérant la note de service n°2019-059 du 18 avril 2019 : épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale –session 2021.**

**Considérant le Bulletin officiel n°2 spécial du 13 février 2020 : Epreuves de l'enseignement de spécialité « arts » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen de baccalauréat.**

**Considérant la Circulaire interministérielle sur le Parcours d'Education Artistique et Culturelle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités ; Arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.**

**Considérant la Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'EAC dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents**

**Considérant la Charte de l'Education artistique et Culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle, constitué de l'Etat et des représentants des collectivités territoriales.**

**Considérant la Charte des enseignements artistiques de la DRAC Occitanie et des Rectorats de Montpellier et de Toulouse, cosignés par le Drac et les recteurs**

Entre

**L'établissement scolaire : lycée Louis FEUILLADE**

Sis 49 rue Romain Rolland – 34400 LUNEL

Ci-après désigné comme l'établissement d'enseignement

Représenté par son chef d'établissement, Mme LEFORT Ghislaine

Et

**La structure artistique Association Pêcheurs d'Images**

Sise 36 avenue Gambetta – 34400 LUNEL

ci-après désigné comme le partenaire

représentée par son président, M ALIAS Paul

## **I- Objectifs et modalités**

La présente convention vise à définir les conditions spécifiques et détaillées de mise en œuvre des directives nationales concernant l'enseignement de Cinéma et Audiovisuel (CAV) au lycée Louis Feuillade de Lunel en partenariat avec l'Association Pêcheurs d'Images

Les uns et les autres, ainsi constitués en équipe pédagogique, apportent leurs compétences professionnelles complémentaires pour la mise en œuvre d'un projet élaboré dans le respect des programmes régissant cet enseignement et son évaluation conjointe.

Le projet ainsi établi définit les modalités générales de mise en œuvre du partenariat en matière de pratique artistique, d'ouverture culturelle, de communication extérieure et de restitution publique.

Des réunions de suivi régulières sont organisées entre l'équipe pédagogique et les professionnels intervenants.

Considérant l'effet de levier que l'enseignement artistique doit avoir au sein de l'établissement scolaire, les parties s'engagent mutuellement sur les dispositions qu'elles entendent prendre pour favoriser l'ouverture culturelle à l'ensemble de la communauté scolaire et notamment concourir au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Les parties s'engagent à rédiger un avenant annuel à la présente convention et à l'adresser au Rectorat (DAAC et IA-IPR) et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Cet avenant annuel précisera :

- les noms, fonctions et certifications de(s) l'(les)enseignant(e)(s) responsable(s)
- le nom de l'équipe artistique et de ses membres ou, le cas échéant, des artistes associés
- le nombre d'élèves par niveau et par classe
- le budget détaillé de l'enseignement, faisant état des financements de chacun des partenaires
- le projet pédagogique annuel par niveau et par classe
- l'organisation des enseignements, la répartition horaire entre les enseignants et les professionnels intervenants
- les sorties et les actions d'accompagnement prévues en terme d'ouverture culturelle, les lieux envisagés ainsi que les publics visés
- le bilan conjoint, quantitatif et qualitatif, de l'année scolaire écoulée

## **II- Moyens**

### **Article 1 - Moyens humains et horaires**

La structure artistique s'engage à fournir en intervention artistique l'équivalent de la subvention de la DRAC, diminuée des frais de gestion, pour un taux horaire de 50 € (révisable annuellement cf. l'avenant annuel).

Le lycée s'engage à assurer les heures officielles d'enseignement prévues au programme. Les professionnels associés à cet enseignement et employés par la structure sont des artistes et/ou des techniciens du spectacle vivant ou de l'audiovisuel.

A aucun moment la classe n'est laissée sous leur responsabilité.



L'organisation des interventions tient compte du planning professionnel des artistes. Ces derniers doivent être avisés par le lycée en cas d'absence des enseignants. Un déplacement inutile donnera lieu à indemnité.

L'équipe artistique intervient selon le planning déterminé en concertation avec l'équipe pédagogique en respectant les heures d'ouverture du lycée et les emplois du temps des élèves et des enseignants.

## **Article 2 - Moyens matériels**

La structure artistique s'engage à faciliter le contact avec le milieu artistique.  
Le lycée s'engage à mettre à disposition des locaux et du matériel adapté (cf. avenant annuel)

## **Article 3 - Moyens financiers**

En référence à la circulaire du 3 janvier 2005 et sur la base de la présente convention et de l'avenant annuel, la structure artistique adressera pour examen à la DRAC une demande de subvention (CERFA) destinée exclusivement à la mise en œuvre du projet (rémunération des artistes et des intervenants - hors jury du baccalauréat et billetterie - à l'exclusion de tout frais de transports et de fournitures).

Pour les enseignements optionnels, la contribution - non obligatoire - de la DRAC ne peut excéder 50% du coût du projet. La part du lycée doit faire l'objet d'un vote en conseil d'administration.

Les tarifs appliqués sont indiqués dans la Charte de l'enseignement artistique de la DRAC Occitanie et des Rectorats de Montpellier et de Toulouse, l'équipe artistique doit s'y conformer : la présente signature de la convention vaut pour acceptation de ces tarifs.

## **III- Evaluation et suivi**

Les parties s'engagent à ce que l'équipe pédagogique et les professionnels intervenants se réunissent en compagnie de la structure artistique au moins deux fois par an et se tiennent régulièrement informés du déroulement du projet.

Elles adressent au Rectorat (DAAC et IA-IPR) et à la DRAC l'avenant annuel tel que défini dans la présente convention. Les éléments de bilan fournis pourront faire l'objet d'échange en commission académique de suivi.

L'évaluation de la qualité artistique et pédagogique de l'enseignement sera menée par le Rectorat de Montpellier ou de Toulouse et la DRAC sur la base des informations qui lui seront adressées ainsi que sur celle de leurs visites in situ.

## **IV- Durée et effet de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de trois années (2020 - 2023). Elle s'exécutera conformément aux dispositions énoncées et aux textes réglementaires en vigueur.

Toute modification substantielle, humaine, matérielle ou financière des opérations programmées doit être acceptée par les deux signataires et faire l'objet d'un nouvel avenant à la convention, qui sera soumis au DAAC, à l'IA-IPR et à la DRAC.

A l'issue de sa période d'application, les partenaires proposent le renouvellement ou non de la présente convention sur la base du bilan des trois années écoulées. Sans modification de leur part, la convention est renouvelée par tacite reconduction.

Le renouvellement ou le changement du partenaire culturel est soumis pour validation à la DRAC. Celle-ci examine sa capacité à accompagner un enseignement artistique au regard de sa place dans l'actualité de la création et de la diffusion. En cas d'avis négatif, il appartient au chef d'établissement de proposer un nouveau projet établi avec un autre partenaire.

Une réflexion concertée du chef d'établissement avec la DAAC, l'Inspection et la DRAC pourra à cet égard faciliter en amont la détermination éclairée du partenariat.

La présente convention peut être résiliée :

- soit par entente amiable,
- soit par un seul signataire qui fera part de son intention à l'autre partie et au Rectorat et à la Direction régionale des affaires culturelles, en respectant un délai de six mois.

La présente convention est caduque en cas de fermeture de l'enseignement sur décision du Recteur.

#### **V- Documents annexes**

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

- l'avenant annuel
- le projet d'actions de la structure artistique et sa programmation annuelle
- l'inventaire du matériel utile au fonctionnement de l'enseignement
- ~~— éventuellement la convention d'occupation des lieux utilisés pour l'enseignement.~~

Fait à LUNEL, le .....

En 4 exemplaires à destination des deux signataires, du Rectorat de l'Académie de Montpellier et de la DRAC.

Le chef d'établissement  
Lycée Louis FEUILLADE  
Mme LEFORT Ghislaine.

Le directeur de la structure artistique  
Association Pêcheurs d'Images  
M. ALIAS Paul